

Réunion du CCAS du 12 avril 2022 à 20H00

Membres présents : Ludovic HAUTEVELLE, Gilbert BLANC, Viviane VANDROUX, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Aurélie PARIS, Alexandre JOLY, Karine BLANCHARD, Evelyne BLANCHARD

Représenté : LOISY Jean-Jacques (Pouvoir donné à Ludovic HAUTEVELLE)

Absente excusée : Magalie POULARD

Lecture du compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2022

Compte Administratif 2021 :

Le compte administratif est voté par la Commission Administrative, hors la présence de l'Adjoint, Maire par intérim. Il est présenté par le membre le plus âgé de l'assemblée : M. BLANC Gilbert.

Dépenses de fonctionnement : 2 185.23 €

Recettes de fonctionnement : 4 725.54 €

Résultat : Excédent de 2 540.31 €

Compte administratif adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, est voté par la Commission Administrative. Il est présenté par l'Adjoint, Maire par intérim.

Compte de gestion adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

L'exercice 2021 se termine avec un excédent de fonctionnement de 2 540.31 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté : 2 540.31 € (inscription en recette de fonctionnement BP 2022)

Adopté à l'unanimité

Budget Primitif 2022 :

L'Adjoint, Maire par intérim, présente à la Commission Administrative le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) avec un montant total de 5 940 €.

Adopté à l'unanimité

Tarifs de la randonnée du 11 juin 2022 - DE 2022 06

Le CCAS organise une randonnée le 11 juin prochain, par conséquent monsieur l'Adjoint, Maire par intérim, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 11 juin 2022.

Organisée au bénéfice des actions sociales à venir, la randonnée nocturne est ouverte aux familles en ayant pour but de partager un moment convivial et de découvrir la diversité paysagère de la commune d'Huilly-sur-Seille le long d'un parcours de 8 kms environ.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 10 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda.

Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

Délibération reçue en Sous-Préfecture 26 avril 2022

Pour extrait conforme,

L'Adjoint,

Maire par intérim,

Ludovic HAUTEVELLE

